Département de Loire Atlantique

Commune de Vallet

Conseil municipal

du 19 novembre 2015

PROCES VERBAL

PRESENTS :
Vingt-quatre conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES
Mme LE POTTIER S. qui a donné pouvoir à Mme PEROCHEAU C.
Mme JOLLY V; qui a donné pouvoir à M. POUPELIN JM
M. PAILLARD P. qui a donné pouvoir à Mme SEIGNEURIN L.
M. BUZONIE L. qui a donné pouvoir à Mme MARCHAND D.
M. CHARPENTIER J. qui a donné pouvoir à Mme LACOSTE N.

Nombre de conseillers :	
en exercice :	29
présents	24
votants	29

Y assistaient également au titre des services :
M. Jérémie ROCHET – M. Loïc RIGAUDEAU

Madame Béatrice BRICHON a été élue secrétaire de séance.

ATTENTATS TERRORISTES DU 13 NOVEMBRE 2015 A PARIS

M. MARCHAIS propose aux conseillers municipaux de respecter une minute de silence en mémoire des victimes des attentats terroristes de PARIS du vendredi 13 novembre dernier.

Le conseil municipal respecte la minute de silence.

DEMISSION DE MME HALLEREAU EN QUALITE D'ADJOINTE

M. MARCHAIS informe le conseil municipal de la démission de Mme Cécile HALLEREAU de son poste d'adjointe déléguée à la Voirie pour des raisons personnelles. **Mme HALLEREAU** reste cependant conseillère municipale;

Il indique que, par conséquent, des modifications de délégations interviendront au sein de la municipalité dont les conseillers seront informés lors du conseil municipal du 17 décembre prochain.

DECISIONS DU MAIRE

M. le Maire informe le conseil municipal des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision 91-10/2015 du 28 octobre 2015

OBJET : Aménagement du quartier St Christophe – Fermeture du Centre Technique Municipal par des panneaux grillagés

AUTORISATION de conclure et signer le marché passé en procédure adaptée ayant pour objet la fermeture du Centre Technique Municipal par des panneaux grillagés avec la Sté PALLARD de CLISSON (44) pour un montant de 1 019,00 € HT.

Décision 92-10/2015 du 28 octobre 2015

OBJET : Construction d'un boulodrome couvert sur le site du Champilambart – Mission de contrôle technique

AUTORISATION de conclure et signer le marché passé en procédure adaptée ayant pour objet la mission de contrôle technique pour la construction d'un boulodrome couvert sur le site du Champilambart, avec DEKRA Industrial SAS de ST HERBLAIN(44) pour un montant de 2 925.00 € HT.

Décision 93-10/2015 du 2 novembre 2015

OBJET : Construction d'un boulodrome couvert sur le site du Champilambart – Mission de Coordination SPS (niveau 2)

AUTORISATION de conclure et signer le marché passé en procédure adaptée ayant pour objet la mission de Coordination SPS (niveau 2) pour la construction d'un boulodrome couvert sur le site du Champilambart, avec la SARL ATAE de ST SEBASTIEN SUR LOIRE (44) pour un montant de 1 170.00 € HT.

Décision 94-11/2015 du 3 novembre 2015

OBJET : Attribution du marché relatif à la fourniture de raccords plastiques et tubes pour stock du centre technique municipal – Régie poses de buses communales

AUTORISATION de conclure et signer le marché passé en procédure adaptée ayant pour objet la fourniture de raccords plastiques et tuyaux pour constitution du stock du centre technique municipal dans le cadre de travaux en régie de poses de buses avec la Sté FRANS BONHOMME – de CARQUEFOU (44) pour un montant de 1 023.08 € HT.

Décision 95-10/2015 du 5 novembre 2015

OBJET : Achat de plantes pour l'aménagement du site de l'ancienne bibliothèque – Service espaces verts

AUTORISATION de conclure et signer le marché passé en procédure adaptée ayant pour objet la fourniture de plantes pour l'aménagement paysager du site de l'ancienne bibliothèque avec l'entreprise Pépinières du Mortagne – SAS RIPAUD de MORTAGNE SUR SEVRE (85) pour un montant total de 1 055.80 € HT.

Décision 96-10/2015 du 5 novembre 2015

OBJET : Construction d'un boulodrome couvert sur le site du Champilambart – Mission étude de sol (type G2 AVP)

AUTORISATION de conclure et signer le marché passé en procédure adaptée ayant pour objet la mission d'étude de sol (type G2AVP) pour la construction d'un boulodrome couvert sur le site du Champilambart, avec la SAS ARCADIS de ST HERBLAIN (44) pour un montant de 2 600.00 € HT.

Décision 97-10/2015 du 5 novembre 2015

OBJET : Eclairage public – Convention et demande de participation financière pour la rénovation des lanternes BP pour l'année 2016

AUTORISATION de conclure et signer le la convention de travaux d'éclairage public et la participation financière avec le SYDELA pour la rénovation des lanternes BP pour l'année 2016, pour un montant total de travaux fixé à 34 158.10 € TTC.

AFFAIRES FINANCIERES

Subventions
Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016
Autorisation de déposer un dossier

La Préfecture a adressé sa lettre circulaire du 13 octobre 2015 relative au dépôt des demandes de subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Compte-tenu de la liste transmise par la Préfecture des catégories d'opérations prioritaires à subventionner en 2016 à l'aide de cette dotation, il est proposé de déposer le dossier suivant :

⇨ Travaux d'accessibilité 2016 des personnes à mobilité réduite (PMR) et la sécurité au sein des établissements publics recevant du public :

- Dépense prévisionnelle : 93 480 €
- Taux de subvention : 25 % à 35 %

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016 pour ce dossier.

DISCUSSION

M. POUPELIN présente le dossier et précise aux conseillers municipaux que la demande de financement présentée au titre de la DETR portera sur un montant de 170 000 € correspondant aux travaux d'accessibilité des bâtiments prévus en 2016 et 2017.

M. MARCHAIS rappelle au conseil municipal que le montant prévisionnel des travaux pour la mise en accessibilité des bâtiments publics prévus dans les 6 prochaines années s'élève à environ 490 000 €.

DELIBERATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE SOLLICITER *une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour :*

- ***Travaux d'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) et la sécurité au sein des établissements publics recevant du public*** *:*
  - *Dépenses prévisionnelle :* ***170 000 € HT***
  - *Taux de subvention : 25 % à 35 %*

D'AUTORISER *Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'établissement de ces demandes de subventions.*

Convention
Délégation de Service Public
Autorisation de perception d'un excédent de Léo Lagrange

Lors de l'année 2014, l'espace jeune géré par l'association Léo Lagrange dans le cadre de la délégation de service public a été fermé durant un mois et demi. Il a donc été convenu que l'association procède à un reversement de 9 595 € au profit de la ville de Vallet, correspondant aux frais non supportés par l'association durant cette fermeture.

De plus, la perception par l'association en 2014 d'un financement Fonjep par l'association permet de diminuer la participation communale de 4 467 €.
Afin de tenir compte de ces différentes moins-values d'un total de 14 062 €, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à émettre un titre auprès de l'association Léo Lagrange afin qu'elle procède au reversement du trop-perçu sur l'année 2014.

DISCUSSION

M. MARCHAIS informe le conseil municipal qu'une personne a été recrutée par Léo Lagrange depuis début novembre pour le club de jeunes avec pour mission dans les premières semaines d'effectuer un diagnostic jeunesse afin de proposer une nouvelle organisation de cette structure correspondant aux attentes des utilisateurs.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

***D'AUTORISER** le maire à émettre un titre de recettes auprès de l'association Léo Lagrange afin qu'elle procède au reversement des sommes suivantes à la Ville de VALLET :*

- *9 595 € suite à la fermeture de l'espace "jeunes" durant un mois et demi en 2014,*
- *4 467 € suite à la perception par Léo Lagrange d'un financement FONJEP en 2014*

Documents budgétaires
Débat d'orientation budgétaire 2016

Obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientations budgétaires doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Ce débat constitue une formalité substantielle de la procédure d'adoption du budget.

Le débat est destiné à éclairer le vote des élus sur le futur budget et n'a pas de valeur décisionnaire. Il permet au conseil municipal de discuter les priorités qui seront retenues dans le budget primitif et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la commune.

Le 12 novembre, la commission des finances a examiné la note explicative jointe en annexe sur laquelle le conseil municipal est appelé à débattre.

Débat d'orientation budgétaire 2016

Conseil municipal du 19 novembre 2015

Contenu du débat d'orientation budgétaire 2016

Deux mois maximum avant le vote du budget, les collectivités territoriales doivent tenir un débat d'orientation budgétaire (DOB), sans caractère décisionnel.

Ce débat porte sur les orientations générales de l'exécutif, en fonction du contexte général et des contraintes propres, et présente ses choix budgétaires.

A la date du débat d'orientation budgétaire de nombreuses informations ne sont pas encore connues, notamment les résultats de 2015 et les dispositions définitives de la loi de finances. Des modifications des prévisions données dans ce document pourront donc intervenir avant le vote du Budget Primitif 2016.

Le contexte européen et national: la croissance et l'inflation

- Dans la zone euro, une relative reprise économique est constatée en 2015. Selon les prévisions du FMI, la croissance s'élèverait à **+ 1,5 % sur l'année 2015.**

- En France, selon la loi de finances en cours de discussion, **la croissance serait de 1 % en 2015 et s'établirait à 1,5 % en 2016**. L'inflation se situerait à + 0,1 % en 2015. Pour 2016, le Gouvernement prévoit une inflation légèrement supérieure qui s'établirait aux alentours de + 1,0 %

- Il est à noter que l'indice des prix des dépenses communales évolue sur un rythme supérieur à celui de l'inflation en moyenne de + 0,6 %

	Evolution annuelle 1999-2013
Indices des prix des dépenses communales	**+ 2,2 %**
Indice des prix à la consommation	**+ 1,6 %**

Le contexte national: l'objectif de réduction des déficits

Le déficit budgétaire public s'établirait à 3,3 % en 2016, après 3,8 % en 2015, pour atteindre moins de 3 % en 2017.

Afin d'atteindre cet objectif, un effort d'économie est affiché dans le projet de loi de finances 2016 qui se répartit de la façon suivante:

Economies en milliards d'euros				
	2015	2016	2017	Cumul
Etat	8,7	5,1	5,1	19,0
Collectivités	3,5	3,5	3,7	10,7
Sécu	6,4	7,4	6,5	20,3
TOTAL	**12,2**	**16,0**	**15,3**	**50,0**

Le contexte national: la réduction des déficits

- La loi de programmation des finances publiques prévoit un objectif d'évolution de la dépense publique locale pour chaque catégorie de collectivités:

Catégorie de collectivité	2016
EPCI à fiscalité propre	**0,6 %**
Dont dépenses de fonctionnement	**0,7 %**
Communes	**1,2 %**
Dont dépenses de fonctionnement	**1,3 %**
Départements	1,90 %
Dont dépenses de fonctionnement	2,7 %
Régions	0,4 %
Dont dépenses de fonctionnement	0,6 %

Le contexte national: la baisse des dotations

La loi de finances 2016 devrait être votée à la fin du mois de décembre , les dispositions décrites ci-dessous sont donc provisoires

- En 2016, les collectivités locales verront leur dotation globale de fonctionnement diminuée **3 670 millions d'euros,** après une baisse du même montant en 2015. Cette baisse se renouvellera en 2017.

- Le montant de contribution demandé pour l'ensemble des collectivités est réparti entre régions, départements et bloc communal en proportion de la part de chaque catégorie dans le total des recettes locales (fonctionnement et investissement):
  - **2071 millions d'euros pour le bloc communal** (1450 millions d'euros pour les communes et 621 millions d'euros pour les EPCI)
  - 1 148 millions d'euros pour les départements
  - 451 millions d'euros pour les régions

Le contexte national: la refonte de la DGF

- Le Gouvernement a annoncé le 3 novembre que la réforme de la DGF serait reportée à la loi de finances pour 2017, mais que les grands principes de la réforme seront actés dans le projet de loi de finances 2016.

- Dans le cadre du projet de loi de finances 2016, le Gouvernement avait inscrit une refonte de la dotation globale de fonctionnement avec les objectifs affichés suivants:
  - **supprimer les écarts de ressources injustifiés** entre collectivités territoriales,
  - **accroître son efficacité** en concentrant davantage les versements sur les communes et intercommunalités les moins favorisées et en encourageant l'intégration intercommunale ;
  - **renforcer la lisibilité de la DGF.**

- Cette volonté se traduit par une refonte des modalités de calcul de la part forfaitaire et de la part péréquation de la DGF.

Le contexte national: la refonte de la part forfaitaire de la DGF

- **La part forfaitaire de la DGF devait être composée de trois parties:**

✓ **Dotation population:** 75,72 euros par habitant pour toutes les communes

✓ **Dotation ruralité:** réservée aux communes dont la densité de population est inférieure à 75% de la densité moyenne de population de l'ensemble des communes . Le montant total de la dotation de ruralité, à répartir entre toutes les communes éligibles, s'élèvera à 20 euros par habitant.

✓ **Dotation de centralité:** calculée à l'échelle de chaque ensemble intercommunal, elle oscillera de 15 à 45 euros par habitant et sera fonction de la population du territoire.

Ce montant sera partagé entre l'EPCI et les communes, en fonction du coefficient d'intégration fiscale dans la limite de 0,4. Cette dotation sera ensuite répartie entre les communes membres en fonction du rapport entre la population de chaque commune et la population de l'établissement public de coopération intercommunal porté à la puissance cinq .

Le PLF prévoyait également que les élus pourront, selon des règles de majorité, retenir une répartition alternative de la dotation au sein du territoire.

Le contexte national: la hausse des enveloppes consacrées à la péréquation

Hausse de la péréquation verticale:

Le projet de loi de finances propose que les montants consacrés à la péréquation verticale (Dotation de solidarité rurale et dotation de solidarité urbaine) augmentent de 297 millions d'euros ce qui porterait le montant total de ces dotations à 3 153 millions d'euros. Cette hausse est financée par:

- Un écrêtement de la dotation forfaitaire de 148,5 millions d'euros
- Une réduction des compensations d'exonérations de fiscalité locale de 148,5 millions d'euros

Hausse de la péréquation horizontale:

L'enveloppe consacrée au FPIC passe de 780 millions d'euros à 1 milliard d'euros (+ 220 millions d'euros).

Le contexte local: richesse par habitant

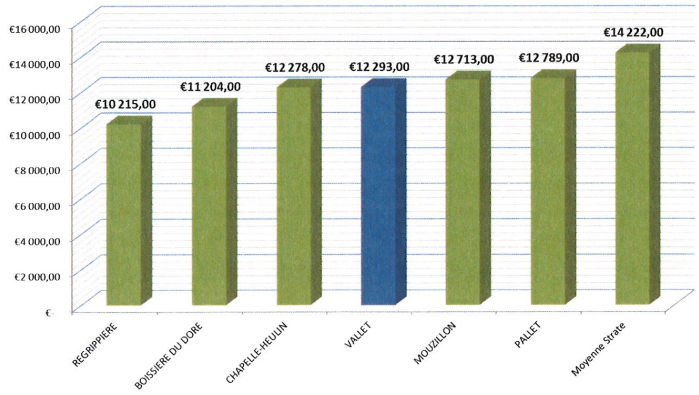

Le contexte local: la population INSEE

ANNEES	1999	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution annuelle moyenne
Nbre habitants	7047	8168	8318	8382	8553	8678	8793	8827	**+ 137**
% annuel d'évolution		*2,3 %*	*1,8 %*	*0,7 %*	*2,0 %*	*1,4 %*	*1,3 %*	*0,4 %*	***2,0 %***

Il est constaté un ralentissement de la progression depuis quelques années pouvant s'expliquer par une baisse des nouvelles constructions sur Vallet.

A noter que le recensement programmé en début d'année 2016 permettra d'obtenir des données plus précises sur la population.

ville vallet en vignes

Les orientations du budget de fonctionnement

25/11/2015 12

Budget de fonctionnement: les ratios de structure

Exercice 2014	VALLET		MOYENNE DEPARTEMENTALE	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
	En € par habitant	En % des recettes	En € par habitant	En % des recettes
Impôts locaux	384	41,19	450	42,85
DGF	173	25,40	198	24,66
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
	En € par habitant	En % des dépenses	En € par habitant	En % des dépenses
Personnel (net)	366	48,38	444	53,18
Subventions	35	4,63	45	7,36
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT				
	En € par habitant		En € par habitant	
CAF Brute	176		216	
CAF Nette	78		136	
POTENTIEL FISCAL				
	Produit € par habitant	En taux	Produit € par habitant	En taux
Taxe d'habitation	164	14,02	217	18,20
Taxe sur le foncier bâti	189	18,22	219	19,09
Taxe sur le foncier non bâti	31	46,27	16	55,80

Budget de fonctionnement: évolutions des dépenses et recettes nettes

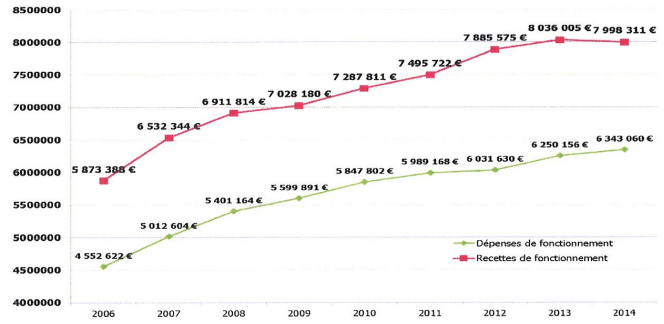

Evolution de l'épargne de gestion								
2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
1 320 766 €	1 519 740 €	1 510 650 €	1 428 289 €	1 440 009 €	1 506 554 €	1 853 945 €	1 785 849 €	1 543 364 €

ville vallet en vignes

Budget de fonctionnement 2016
Les orientations des principales recettes

25/11/2015 15

ville vallet en vignes

Structuration des recettes de fonctionnement de Vallet (CA 2014)

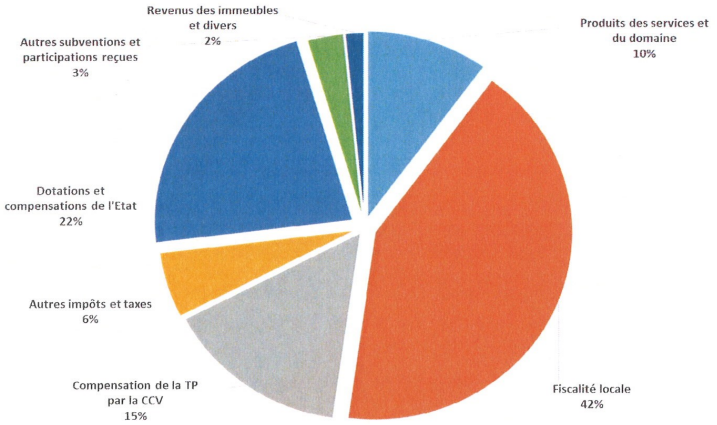

La dotation globale de fonctionnement

Evolution Brute DGF constatée 2011 à 2015

Dotations commune Vallet	2011	2012	2013	2014	2015
Total Dotations forfaitaires	1 099 502 €	1 105 322 €	1 107 698 €	1 054 982 €	896 956 €
Total Dotations péréquation	327 106 €	395 848 €	426 747 €	466 581 €	519 918 €
TOTAL	1 426 608 €	1 501 170 €	1 534 445 €	1 521 563 €	1 416 874 €
Evolution par rapport N-1		*74 562 €*	*33 275 €*	*- 12 882 €*	*- 104 689 €*

Evolution DGF par habitant

Année	2011	2012	2013	2014	2015
Dotation forfaitaire	130,1 €	128,1 €	126,7 €	119,1 €	100,8 €
Dotations péréquation	38,69 €	45,89 €	48,81 €	52,67 €	58,46 €
TOTAL	168,75 €	174,03 €	175,51 €	171,75 €	159,31 €

La dotation globale de fonctionnement

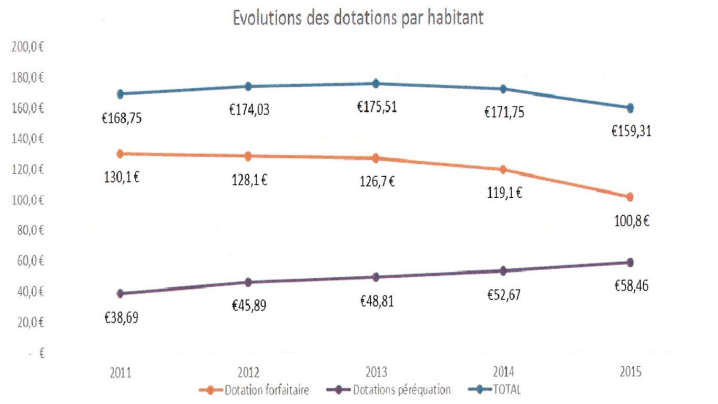

La dotation globale de fonctionnement: comparatif Vignoble

	Villes	Population DGF	*Dotations forfaitaire* Montant	*Dotations forfaitaire* par habitant	*Dotations péréquation* Montant	*Dotations péréquation* par habitant	***TOTAL***
Communes de la CCV	**La Boissière du Doré**	976	83 558,00 €	86 €	23 100,00 €	23,7 €	**109,3 €**
	La Chapelle-Heulin	3281	300 869,00 €	92 €	221 389,00 €	67,5 €	**159,2 €**
	La Regrippière	1574	193 392,00 €	123 €	90 501,00 €	57,5 €	**180,4 €**
	Le Pallet	3195	343 998,00 €	108 €	305 823,00 €	95,7 €	**203,4 €**
	Mouzillon	2711	284 026,00 €	105 €	137 260,00 €	50,6 €	**155,4 €**
	Vallet	8894	896 956,00 €	101 €	519 918,00 €	58,5 €	**159,3 €**
Communes du Vignoble de 5000 à 10 000 habitants	**Haute-Goulaine**	5667	547 047,00 €	97 €	144 760,00 €	25,5 €	**122,1 €**
	Clisson	7059	770 774,00 €	109 €	343 101,00 €	48,6 €	**157,8 €**
	Le Loroux Bottereau	7780	1 070 316,00 €	138 €	806 800,00 €	103,7 €	**241,3 €**
	Saint Julien de Concelles	6951	1 088 062,00 €	157 €	658 308,00 €	94,7 €	**251,2 €**

La dotation globale de fonctionnement

Comme indiqué précédemment, la loi de finances 2016 prévoit :

- ✓ une baisse de la dotation globale de fonctionnement de 3670 millions d'euros en 2016,
- ✓ une refonte des modalités de calcul de la dotation globale de fonctionnement

Après une baisse de DGF constatée de 18 882 € en 2014, l'année 2015 a vu une amplification de cette baisse qui s'est établie pour la commune à **104 689 €**.

Compte-tenu des discussions en cours sur les modalités de la refonte de la DGF, il n'est pas possible d'établir une prévision fiable de l'évolution de cette recette. Il est néanmoins certain que la commune verra la part forfaitaire de sa dotation globale de fonctionnement diminuée du fait de l'application de la contribution au redressement des finances publiques.

Evaluation de la contribution au redressement des finances publiques entre 2015 et 2017

	2014 notifiée	2015 notifiée	2016 estimée	2017 estimée
Baisse nationale en Milliards d'euros	- 1,5	-3,6	-3,7	-3,7
Baisse Vallet en euros	- 60 118 €	- 160 957 €	- 160 957 €	- 160 957 €
Baisse Vallet cumulée estimée	- 60 118 €	- 221 075 €	- 382 032€	- 542 989 €

Comme en 2014 et 2015, une partie de la baisse induite par la contribution au redressement des finances publiques pourrait être compensée par la hausse des dotations de péréquation, mais il n'est pas possible de l'évaluer précisément à ce stade de la préparation budgétaire.

Mme LACOSTE estime qu'il serait effectivement nécessaire de proposer une réforme de la DGF dont les modalités de calcul manquent de clarté ce qui induit des différences entre les collectivités non justifiées.

M. POUPELIN acquiesce et note que, si la réforme annoncée finalement reportée était bien mise en œuvre en 2017, la commune de VALLET ne devrait pas être trop pénalisée puisque le montant des dotations qu'elle perçoit par habitant est inférieur à certaines communes de la même strate sur le territoire.

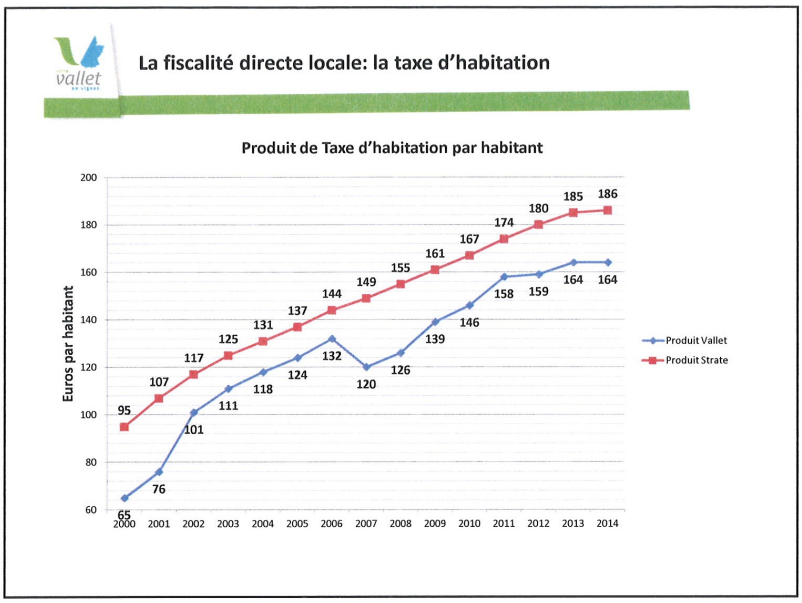
La fiscalité directe locale: la taxe d'habitation
Produit de Taxe d'habitation par habitant
Euros par habitant
200
180
160
140
120
100
80
60
2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014
95 107 117 125 131 137 144 149 155 161 167 174 180 185 186
65 76 101 111 118 124 132 120 126 139 146 158 159 164 164
Produit Vallet
Produit Strate

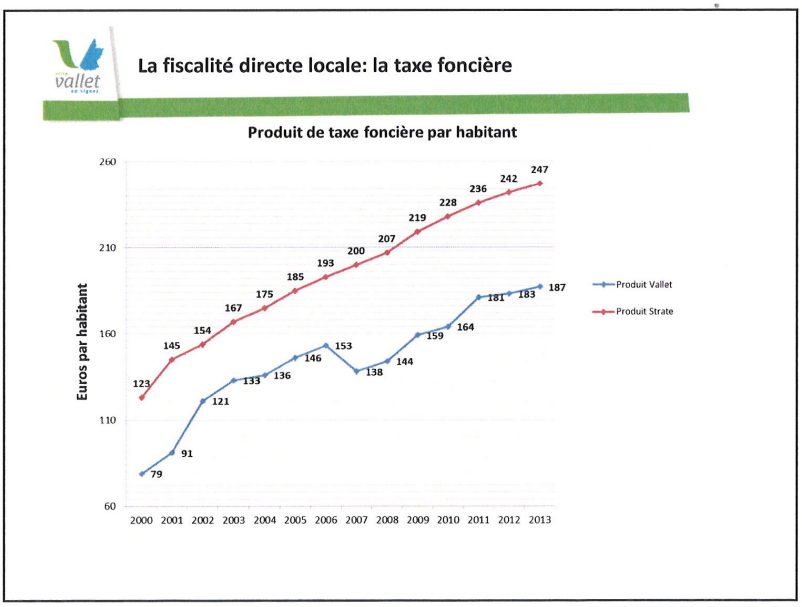
La fiscalité directe locale: la taxe foncière
Produit de taxe foncière par habitant
Euros par habitant
260
210
160
110
60
2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013
123 145 154 167 175 185 193 200 207 219 228 236 242 247
79 91 121 133 136 146 153 138 144 159 164 181 183 187
Produit Vallet
Produit Strate

La fiscalité directe locale

La croissance des bases fiscales, et donc du produit fiscal, dépendent :

→ des constructions de maisons et du foncier bâti industriel et commercial (estimation d'une augmentation entre 1 % et 1,5 % en 2016 en se basant sur le nombre de permis de construire accordés en 2013 et 2014).

→ de la revalorisation forfaitaire annuelle décidée par le Parlement (le Gouvernement a proposé 1 % cette année pour le bâti et non bâti) .

Evolution des produits de fiscalité							
2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
2 448 076 €	2 685 746 €	2 835 888 €	3 108 572 €	3 170 086 €	3 291 439 €	3 383 431 €	3 439 728 €

Produit fiscal en 2016 attendu à taux constants :

entre 3 508 500 € (2 % de hausse des bases) et 3 525 700 € (2,5% de hausse des bases).

Les compensations versées par l'Etat

Cette recette correspond à une compensation versée par l'Etat des diminutions décidées à son niveau de la fiscalité locale qui prennent la forme d'exonérations (exemples : exonération de TH et TFPB pour les personnes de revenus modestes).

Il est constaté une baisse régulière de cette recette (sauf en 2012 avec la perception de deux exercices du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle) qui devrait se poursuivre en 2016 du fait de la **baisse de cette enveloppe de 5,4 %** proposée par le gouvernement dans la loi de finances pour compenser les hausses de dotations de péréquation.

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
333 624 €	323 639€	288 886 €	277 040 €	351 290 €	262 737 €	248 698 €	248 031 €

Le Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales

Le FPIC est un nouvel outil de péréquation horizontale [entre collectivités] mis en place à compter de 2012. Les collectivités locales sont, soit bénéficiaires de ce fonds, soit contributives. Les règles de répartition sont décidées au niveau de la communauté de communes.

Pour **2012,** la Ville a été bénéficiaire du FPIC à hauteur de **18 163 €**.

Pour **2013**, la Ville a été bénéficiaire à hauteur de **20 009 €**, compte-tenu d'un reversement de 28 000 € décidé au profit de la Boissière du Doré et de la Regrippière.

Pour **2014**, la Ville a reçu **61 089 €**, compte-tenu d'un reversement de 4 000 € à la CCV et de 10 138 € au profit de la Boissière du Doré et de la Regrippière.

Pour **2015**, la Ville a reçu **68 230 €**, compte-tenu d'un reversement de 23 837 € à la CCV pour le financement des études pour la commune nouvelle et de 9 985 € au profit de la Boissière du Doré et de la Regrippière

Il convient de noter que ce fonds d'un montant total de **780 millions d'euros en 2015** devrait être porté à **1 milliard d'euros en 2016**. Une hausse de cette recette est donc à prévoir dans le budget communal.

Recettes diverses

Attribution de compensation de la taxe professionnelle : L'attribution de compensation de la Taxe Professionnelle a été fixée lors de la création de la Communauté de Communes de Vallet. Son montant n'évolue pas, sauf si un nouveau transfert de compétence intervient.

Si aucun transfert de compétence n'intervient en 2016, le montant de l'attribution de compensation perçu par Vallet s'élèvera à **1 213 230 €**.

Participations de la CAF : En 2014, la commune a perçu une recette de **77 300 €** correspondant au solde du CEJ 2014. Pour 2016, la commune percevra le montant du CEJ pour l'année 2015 et un acompte pour l'année 2016 sur la base du nouveau contrat en cours de négociation avec la CAF.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
acompte contrat enfance N	48 411	98 118	91 839		94 350	90 955	88 491	
solde contrat enfance N-1	208 477	147 193	87 342	82 364	162 148	77 345	70 106	77 300
TOTAL	256 888	245 311	179 181	82 364	256 498	168 300	158 597	77 300

ville vallet en vignes

Budget de fonctionnement 2016
Les orientations des principales dépenses

25/11/2015 27

Structuration des dépenses de fonctionnement de Vallet (CA 2014)

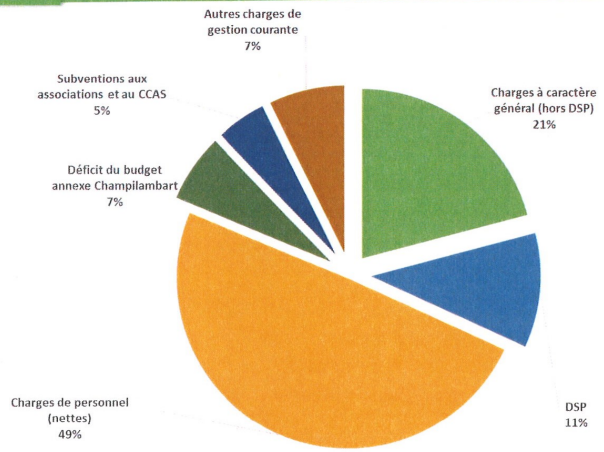

Les charges à caractère général

Les charges à caractère général permettent le fonctionnement des services et bâtiments municipaux (fluides, fournitures, assurances, entretiens…).

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
1 251 784 €	1 246 190 €	1 278 137 €	1 311 945€	1 359 419 €	1 385 817 €	1 322 090 €

En 2014 et 2015, une politique d'optimisation des frais généraux a été menée qui s'est déjà traduite par une **baisse des charges à caractère général de 4,6 % en 2014**. De nouvelles actions seront menées en 2016 afin de poursuivre cette dynamique:

- La poursuite d'une politique d'achat sur marchés avec le lancement d'une consultation pour les fournitures des établissement scolaires
- L'incitation à la dématérialisation des procédures
- Une action visant à effectuer des économies d'énergie, notamment sur les frais d'éclairage public menée sur une année complète après la mise en place en juin 2015.

Malgré la hausse de la population et l'inflation des dépenses communales, le budget primitif 2016 sera construit avec pour **objectif de limiter la progression des charges à caractère général à moins de 1%.**

Les charges de personnel

Les dépenses de personnel sont indiquées nettes, c'est-à-dire avec déduction des recettes liées aux remboursements des arrêts de travail, à la part salariale des titres restaurants et aux subventions pour les contrats aidés.

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
2 354 341 €	2 500 393 €	2 763 855 €	2 843 079 €	2 872 496 €	3 045 450 €	3 131 271 €

Les frais de personnel en 2016 seront estimés en tenant compte des éléments suivants :

- Pérennisation de poste en contrat aidés à prévoir au service espace vert et bâtiment
- Réorganisation des missions assurées pour l'organisation des fêtes et cérémonies permettant le non remplacement d'un agent partant en retraite
- Embauches de 15 agents pour le recensement de la population
- Refonte des grilles indiciaires
- Hausse de la cotisation assurance statutaire (à confirmer)

En 2016, une réflexion sera menée sur des actions visant à limiter l'absentéisme constaté du fait de congés longue maladie nécessitant des remplacements.

Lors de la préparation des budgets de fonctionnement, l'objectif est de parvenir à limiter l'augmentation des charges de personnel.

DSP, subvention aux associations et au CCAS

- DSP Enfance / Jeunesse : depuis le 1er janvier 2011, un nouveau délégataire, Léo Lagrange assure la gestion de l'ensemble du secteur enfance / jeunesse.

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
525 789 €	585 478 €	588 704 €	617 945 €	663 877 €	681 796 €	697 300 €

Le montant de la participation 2016 a déjà été fixée avec le délégataire. Elle s'établira à **684 339 €** , soit le même montant qu'en 2015, auquel il faut ajouter la valorisation des fluides à hauteur d'environ 28 000 €, soit un montant total de 712 739 €.

- Subventions aux associations et CCAS :

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
239 387 €	271 497 €	287 540 €	267 847 €	277 658 €	293 340 €	307 917 €

Lors de la préparation des budgets de fonctionnement, l'objectif est de contenir ce budget.

Subvention d'équilibre au budget annexe de l'Espace Culturel et autres participations

Subvention d'équilibre au budget annexe de l'espace culturel:

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
532 419 €	508 986 €	465 550 €	526 700 €	448 972 €	411 872 €	418 000 €

En 2016, il sera proposé de maintenir la subvention d'équilibre à hauteur du budget 2015 (427 000 €)

Indemnités des élus, participations aux EPCI (Sanguèze,...), convention d'association école Ste-Marie.

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
458 483 €	487 338 €	462 179 €	421 506 €	409 206€	431 878 €	457 924 €

En 2016, il sera proposé un maintien de cette enveloppe à hauteur du montant prévu dans le BP 2015 **(462 500 €)** qui pourra être revue après l'arrêt du compte administratif permettant de déterminer le montant de la participation de la convention d'association avec l'école Ste-Marie.

ville vallet en vignes

Budget d'investissement 2016
Les orientations des principales dépenses

25/11/2015 33

ville vallet en vignes

Rétrospective des dépenses d'équipement de la commune

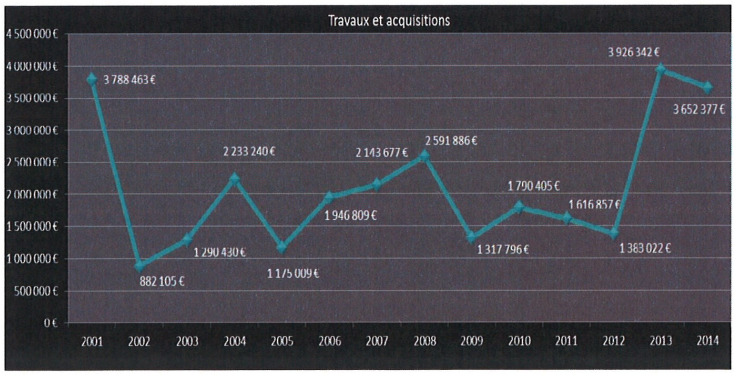

Moyenne annuelle : 2 124 173 € TTC

Le montant d'investissement projeté dans le BP 2016

- Dans le Budget Primitif, le montant total de la section d'investissement se situera entre **3 000 000 € et 3 500 000 €** dont la répartition serait la suivante:

Dépenses d'équipement: **entre 2 000 000 € et 2 500 000€**
Opérations financières (dont remboursement emprunt): **environ 1 000 000 €**

La liste des investissements est donnée à titre indicative. Il s'agit de simples propositions qui pourront être modifiées lors de l'adoption du budget primitif

La nature des dépenses d'équipement projeté dans le BP 2016

A ce stade, le montant des dépenses d'équipement dans le BP 2016 (priorité 1) par domaines serait le suivant:

- ✓ **Service généraux des administrations publiques: 266 730 €**
- ✓ **Enseignement, Formation: 73 043 €**
- ✓ **Culture: 43 565 €**
- ✓ **Sport et Jeunesse: 966 778 €**
- ✓ **Interventions Sociales et Santé: 265 000 €**
- ✓ **Famille: 78 020 €**
- ✓ **Aménagement, services urbaines environnement: 673 100 €**
  - dont 279 000 € pour la voirie urbaine
  - dont 176 800 € pour la voirie rurale

Budget d'investissement 2016
Les orientations des principales recettes

25/11/2015 37

La composition des recettes d'investissements sur la période 2001 à 2014

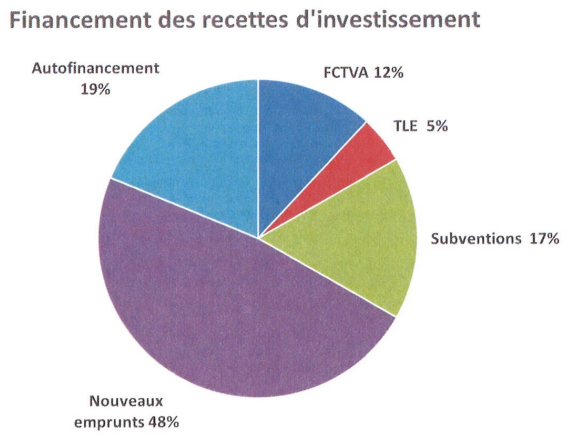

Le FCTVA et la Taxe d'aménagement

Fonds de compensation de la TVA

Le Fonds de compensation de la TVA sur les investissements N-2 devrait s'élever à 448 145 € en 2016 contre 488 806€ en 2015.

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
269 873 €	284 733 €	294 841 €	114 413 €	256 449 €	148 167 €	165 423 €

Taxe d'aménagement (ex. Taxe locale d'équipement)

Le montant prévisionnel perçu au titre de la taxe d'aménagement en 2016 n'est pas connu à ce jour, les services de l'Etat en charge de la liquidation n'étant pas en capacité de donner une estimation.

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
84 418 €	106 261 €	63 103 €	102 217 €	129 761 €	98 872 €	163 386 €

Les subventions

- Le département de Loire-Atlantique a annoncé qu'il n'y aurait pas de contrat de territoire en 2016, ce qui impactera nécessairement le financement des projets structurants de la commune.
- Comme tous les ans, un dossier restant à déterminer pourra être présenté pour bénéficier de la Dotation d'équipement des territoires ruraux.
- Selon les projets, d'autres subventions pourront être sollicitées auprès des partenaires, mais dans un contexte de réduction des enveloppes pour le financement des projets des collectivités.

Le recours à l'emprunt

- Les autres ressources d'investissement ne permettant pas de financer entièrement le programme d'investissement 2016, un emprunt sera inscrit au budget primitif.
- Ce montant d'emprunt pourrait être diminué après reprise des résultats de 2015 au moment du vote du compte administratif.

L'évolution de la charge du remboursement de la dette

Année	CRD au 01/01	Nouveaux emprunts	Amortissement	Intérêts	Annuité	CRD au 31/12
2001	4 745 389	4 132 078	544 582	315 066	859 648	8 332 885
2002	8 332 885	0	743 974	372 669	1 116 643	7 588 911
2003	7 588 911	500 000	767 098	316 953	1 084 051	7 321 813
2004	7 321 813	500 000	807 091	258 129	1 065 220	7 014 722
2005	7 014 722	18 090	772 466	232 187	1 004 653	6 260 346
2006	6 260 346	1 200 000	490 778	199 314	690 092	6 969 568
2007	6 969 568	419 410	818 157	191 888	1 010 044	6 570 822
2008	6 570 822	1 900 000	834 545	281 082	1 115 627	7 636 277
2009	7 636 277	0	928 581	266 071	1 194 652	6 707 696
2010	6 707 696	1 300 000	948 160	226 105	1 174 265	7 059 536
2011	7 059 536	548 000	1 064 595	244 330	1 308 926	6 542 941
2012	6 542 941	0	694 915	203 842	898 757	5 848 025
2013	5 848 025	2 000 000	782 577	213 515	996 093	7 065 448
2014	7 065 448	0	863 846	227 753	1 091 599	6 201 602
2015	6 201 602	450 000	913 036	210 472	1 123 508	5 738 566
2016	5 738 566		893 560	183 735	1 077 295	4 845 006
2017	4 845 006		677 042	154 873	831 915	4 167 964
2018	4 167 964		621 521	133 761	755 282	3 546 443
2019	3 546 443		592 399	114 054	706 453	2 954 044
2020	2 954 044		570 804	94 998	665 802	2 383 240
2021	2 383 240		568 314	75 867	644 181	1 814 926
2022	1 814 926		526 275	57 382	583 657	1 288 651
2023	1 288 651		402 686	40 264	442 949	885 966
2024	885 966		299 965	27 792	327 757	586 001
2025	586 001		244 334	17 992	262 326	341 667
2026	341 667		141 667	10 839	152 506	200 000
2027	200 000		133 333	5 700	139 033	66 667
2028	66 667		66 667	950	67 617	0

L'évolution de l'annuité de la dette

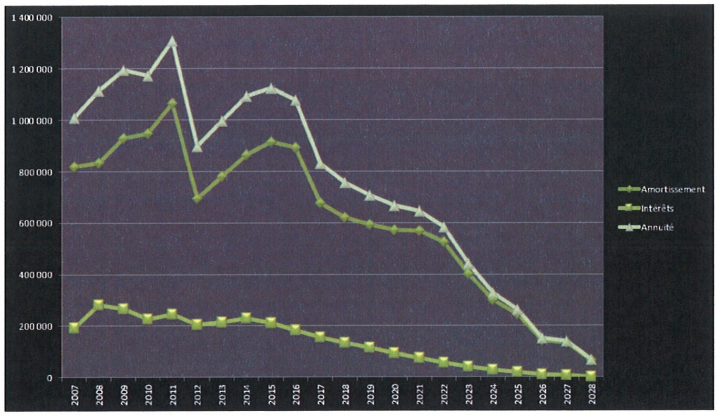

ville vallet en vignes

Budget annexe espace culturel 2016
Les orientations

25/11/2015 44

Budget espace culturel: les orientations

Fonctionnement:

L'objectif est limiter la charge du budget annexe sur le budget principal. Cela passe par une optimisation des charges et des recettes de fonctionnement.

A noter en 2016 l'organisation du Champilambardement pour les 20 ans du Champilambart qui nécessitera un budget supplémentaire en cours d'élaboration.

Investissement:

Les principaux investissements proposés par la commission culture sont les suivants :

- Achat d'un vidéoprojecteur: 9 100 €
- Changement SSI et mise aux normes: 10 000 €

A noter qu'une subvention de 27 000 € obtenue auprès du CNV pour l'acquisition d'un système son sera inscrite en recette d'investissement.

La charge du remboursement de l'emprunt en capital s'élèvera à 12 810 € en 2016 contre 12 700 € en 2015.

Endettement :

Le budget supporte actuellement une charge des emprunts pour un total de 95 438,85 € au 1er janvier 2016.

ville vallet en vignes

Eléments prospectifs sur la période 2016 > 2020

25/11/2015 46

Eléments prospectifs de 2016 à 2020

- La prospective financière permet d'évaluer dans quelles mesures l'équilibre financier de la commune peut être atteint et sa solvabilité maintenue. L'exercice vise à se projeter sur une période pluriannuelle et à analyser les incidences des scénarios imaginés.

- La prospective financière est une démarche à finalité décisionnelle permettant de répondre aux questions suivantes:
  - ✓ *Marges de manœuvres dont dispose la commune ?*
  - ✓ *Capacité d'investissement sur le mandat ?*

- L'analyse des scénarios et les tendances constatées permettent aux élus de définir une stratégie financière pour le mandat afin de pouvoir mettre en œuvre les orientations politiques.

- En se basant sur l'état des lieux de la rétrospective et les projets du mandat, une prospective a pu être établie jusqu'en 2020.

Eléments prospectifs de 2016 à 2020

	Prévision 2016		Prévision 2017		Prévision 2018		Prévision 2019		Prévision 2020
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 745 143 €	1,4%	6 840 110 €	1,5%	6 943 432 €	1,5%	7 048 581 €	1,6%	7 162 520 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 350 225 €	-1,4%	8 231 987 €	1,5%	8 357 215 €	0,7%	8 413 469 €	3,3%	8 689 256 €
EPARGNE DE GESTION	1 605 082 €	-13,3%	1 391 877 €	1,6%	1 413 783 €	-3,5%	1 364 888 €	11,9%	1 526 736 €
Intérêts de la dette ancienne	183 692 €		154 840 €		133 739 €		114 044 €		94 997 €
Intérêts de la dette nouvelle	0 €		20 101 €		50 090 €		73 735 €		95 035 €
EPARGNE BRUTE ou CAF BRUTE	1 421 390 €	-14,4%	1 216 936 €	1,1%	1 229 954 €	-4,3%	1 177 109 €	13,6%	1 336 704 €
Remboursement de la dette ancienne	893 577 €		677 048 €		621 515 €		592 382 €		570 798 €
Remboursement de la dette nouvelle	0 €		53 603 €		137 146 €		209 344 €		281 542 €
EPARGNE NETTE ou CAF NETTE	527 814 €	-7,9%	486 285 €	-3,1%	471 292 €	-20,4%	375 383 €	29,0%	484 364 €
INVESTISSEMENT PREVU	2 230 000 €		2 245 160 €		2 362 120 €		2 210 000 €		985 000 €
MONTANT DETTE au 31/12	5 649 025 €		6 171 523 €		6 495 830 €		6 755 425 €		5 903 086 €
Capacité désendettement (seuil alerte: 11 ans)	4,0		5,1		5,3		5,7		4,4

CONCLUSION

Malgré une contexte financier particulièrement difficile (baisse des dotations de l'Etat confirmée et amplifiée), la commune poursuit un programme d'investissement raisonné avec l'objectif d'optimiser le service rendu à l'usager valletais (ex: multi accueil, portail famille,..)

Le débat d'orientation budgétaire s'appuie sur:

- **La maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement de la ville et envisager les investissements**
- **La stabilité de la pression fiscale**
- **Une maîtrise de l'endettement**

M. MARCHAIS ouvre le débat sur le DOB 2016.

Il rappelle que le budget n'est pas encore voté et qu'il s'agit donc bien de simples orientations qui feront encore l'objet de discussions dans les différentes commissions qui seront appelées à émettre leurs observations, en particulier sur le budget "investissement", avant le vote du budget primitif.

Mme LACOSTE indique :

- que, comme le souligne le DOB, la période n'est effectivement pas à l'augmentation des fonds publics,
- qu'elle ne partage néanmoins pas le catastrophisme annoncé, puisque les dotations de péréquation permettent de rattraper en partie la baisse de la dotation globale forfaitaire.
- que l'opposition partage la volonté de la majorité de continuer à travailler sur la limitation des dépenses de fonctionnement ce qui avait déjà été fait sous l'ancien mandat.

Mme LACOSTE souligne que l'opposition ne partage pas les priorités d'investissement édictées par la majorité. Elle note :

- que l'opposition n'a pas été associée sur le projet technique des travaux sur le chemin du Rouaud et la route des Dorices et souhaite être certaine que la mise en séparatif des réseaux est bien prévue dans le marché,
- que, sur le terrain de foot synthétique, le montant est inscrit alors qu'il semblerait qu'aucune étude n'a encore été réalisée sur la nature du sol devant accueillir cet équipement dont dépend le coût final de l'investissement
- qu'il est dommageable que des travaux d'isolation thermique des bâtiments comme l'hôtel de ville n'aient pas été retenus en priorité ①.

M. PORTIER ajoute :

- concernant les travaux de réfection du chemin du Rouaud et de la route des Dorices, qu'il serait dommage de ne pas en profiter pour mettre en place une séparation des réseaux,
- qu'il aurait été nécessaire de prioriser les investissements nécessaires à la sécurisation sanitaire des bâtiments pour les enfants et pour l'accessibilité du domaine public,
- que l'enveloppe prévue pour les terrains de foot synthétique de 800 000 € est très importante au regard de certains investissements qui n'ont pas été retenus.

Mme EON note que le skate park qui avait été proposé par un ancien conseil municipal enfants est repoussé en priorité ③ ce qui est regrettable.

M. POUPELIN répond :

- que des travaux d'accessibilité ont été déjà été réalisés, notamment sur le Bd Dejoie, et qu'il n'est pas certain que la municipalité précédente en ait fait autant,
- qu'il n'a jamais parlé de catastrophisme et qu'il a seulement donné la réalité des baisses de dotations de l'Etat qui devrait se chiffrer à 104 000 € en 2015, mais en expliquant la hausse de la péréquation et du FPIC,
- que concernant la maitrise des charges, ce que l'équipe précédente a rêvé de faire, la nouvelle municipalité le fait,
- que sous l'ancien mandat, l'augmentation annuelle des charges de fonctionnement était de 3,5 %,
- que sur le terrain de foot synthétique, les prix constatés dans différentes communes vont de 450 000 à 600 000 €, et que l'enveloppe proposée est fixée à 800 000 € par précaution,
- que la majorité s'était engagée sur ce projet et d'ailleurs l'opposition avait indiqué dans le bulletin il y a moins d'un an qu'elle était surprise de ne pas voir apparaitre ce projet dans le budget.

M. MARCHAIS ajoute :

- que le terrain de foot synthétique profitera aussi aux scolaires et que son temps possible d'utilisation sera bien plus important qu'un terrain en herbes,
- qu'une étude approfondie sera lancée en 2016 pour déterminer le lieu et le type d'installation le plus pertinent pour cet nouvel équipement,
- que l'objectif est bien de faire le moins chère possible,
- que, concernant l'accessibilité, un budget de 78 000 € est prévu pour la voirie en 2016 et de 482 000 € pour les bâtiments sur l'ensemble du mandat.

M. POUPELIN rappelle que le budget n'est pas définitif et que des ajustements à la marge pourront être proposés par les commissions si elles sont nécessaires.

M. MARCHAIS que ce débat fait état d'orientations comme cela se faisait par le passé et continuera à se faire à l'avenir.

M. PORTIER souligne :

- qu'il s'agit bien d'un débat,
- qu'il n'est pas nécessaire d'être agressif et de faire systématiquement des comparaisons avec le mandat précédent.

Il poursuit et indique :

- qu'il reste persuadé que 800 000 € pour un terrain de foot synthétique est une enveloppe bien trop importante eu égard aux travaux d'accessibilité qui auraient pu être faits en matière de voirie,
- que si l'équipe précédente a fait peu de travaux sous le mandat précédent, c'est que, dans un premier temps, il était nécessaire d'effectuer une étude de programmation,
- que l'opposition est là pour être constructive et proposer des ajustements au budget.

M. MARCHAIS note que les travaux rue de Bazoges sont bloqués en raison de la situation financière du SIAVM qui ne peut pas financer la mise en séparatif des réseaux. Il souligne que, sous le précédent mandat, 75 % des travaux ont été réalisés à Mouzillon, alors que Vallet apporte 75 % des recettes.

Mme LACOSTE indique que tout était déjà décidé en 2008 sur le programme d'investissement du SIAVM.

M. LEGOUT précise, concernant les travaux de la route des Dorices et du Chemin du Rouaud, qu'une mise en séparatif des réseaux est bien prévue sur 60 mètres linéaires.

Mme LACOSTE souhaite que l'opposition soit présente dans les réunions techniques sur des projet de cette importance pour éviter d'avoir ce type de débats.

M. MARCHAIS répond que ces sujets sont évoqués dans les commissions.

Mme LACOSTE s'interroge sur une ligne prévue dans les orientations d'investissement pour la remise en état de l'orgue indiquée à hauteur de 48 000 € et pour laquelle il s'agirait d'un budget de fonctionnement.

M. POUPELIN explique :

- qu'une remise en état de l'orgue à hauteur de 48 000 € a été proposée à la commune qui n'inscrira pas cette somme au budget d'investissement, le montant étant trop élevé,
- qu'en revanche les bénévoles de l'église pourraient prendre en charge eux-mêmes les travaux.

Mme EON note que les travaux visant à l'édification d'un vestiaire "femmes" au centre technique municipal auraient pu être mis en priorité ①.

M. POUPELIN répond que si une femme était embauchée au CTM, les travaux seraient immédiatement réalisés.

Mme LACOSTE rappelle que l'opposition estime que l'acquisition et les travaux prévus Rue de Bazoges - aux alentours de 200 000 € - sont extrêmement importants alors que le devenir de ce bâtiment n'a pas été clarifié. A ce titre, l'opposition a été informée que les associations qui devaient éventuellement s'installer dans le bâtiment n'ont pas été informées de ce projet

M. MARCHAIS dément formellement ces informations et indique que l'association concernée a bien été contactée.

M. POUPELIN ajoute que ce bâtiment sera bien loué dans un premier temps et pourrait être à l'avenir inclus dans le cadre du projet St Christophe sans aucune certitude à ce jour.

M. PORTIER demande si les 40 000 € pour le programmiste de l'école de musique contiennent aussi le réaménagement du Champilambart.

M. MARCHAIS répond par l'affirmative et clôt le débat.

DELIBERATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

***DE DONNER ACTE** du débat sur les orientations budgétaires 2016.*

Décisions budgétaires
Budget "Ville"
Décision modificative n° 2

Le projet de décision modificative n°2 au budget «Ville », joint en annexe, a été examiné par la commission des finances du 12 novembre dernier. Il est donc demandé au conseil municipal de l'approuver.

DELIBERATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE VOTER la décision budgétaire modificative n° 2 suivante au budget principal "Ville" :

2015
Ville de VALLET - Budget principal
Investissement

Chapitre	Article	BP + BS + DM1	DM2	Budget total 2015
0003 - HOTEL DE VILLE		292 436,00	0,00	292 436,00
0004 - ATELIERS MUNICIPAUX		101 900,00	0,00	101 900,00
0005 - BATIMENTS DIVERS		177 950,00	0,00	177 950,00
0008 - POLICE MUNICIPALE et SECURITE ROUTIERE		12 610,00	0,00	12 610,00
001 - Résultat d'investissement reporté		499 828,00	0,00	499 828,00
0011 - ECOLE MATERNELLE		9 832,00	0,00	9 832,00
0012 - ECOLE ELEMENTAIRE		35 811,00	0,00	35 811,00
0014 - RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL		8 602,00	0,00	8 602,00
0020 - NOUVELLE ECOLE DE MUSIQUE		40 000,00	0,00	40 000,00
0021 - ECOLE DE MUSIQUE et CENTRE E.GABORY		5 779,00	0,00	5 779,00
0023 - INFORMATION, COMMUNICATION, FETES et CER		13 940,00	0,00	13 940,00
0024 - JEUNESSE		2 750,00	0,00	2 750,00
0025 - TERRAINS DE JEUX DE PLEIN AIR		63 400,00	0,00	63 400,00
0040 - SALLES DE SPORTS		61 121,00	0,00	61 121,00
0041 - CRECHE ET HALTE GARDERIE		6 750,00	0,00	6 750,00
0044 - CLSH CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERG.		1 865,00	0,00	1 865,00
0050 - INTERVENTIONS SOCIALES		265 000,00	0,00	265 000,00
0062 - VOIRIE AGGLOMERATION		1 356 736,00	0,00	1 356 736,00
0063 - VOIRIE RURALE		251 000,00	0,00	251 000,00
0065 - ESPACES VERTS URBAINS		205 625,00	0,00	205 625,00
0071 - SECTEUR SAINT CHRISTOPHE		290 950,00	0,00	290 950,00
	2313 - Constructions en cours (travaux en régie)	30 000,00	30 000,00	60 000,00
040 - Opérations d'ordre transfert entre sect°		40 995,00	30 000,00	70 995,00
16 - Emprunts et dettes assimilées		913 600,00	0,00	913 600,00
	204172 - Subv. d'équip. ets publics locaux s/inst	72 755,00	-25 050,00	47 705,00
	20421 - Subv. d'équip. pers.dt privé s/biens	5 000,00	-5 000,00	0,00
204 - Subventions d'équipements versées		77 755,00	-30 050,00	47 705,00
	275 - Dépôts et cautionnements versés	0,00	50,00	50,00
27 - Autres immobilisations financières		0,00	50,00	50,00
Dépenses		**4 736 235,00**	**0,00**	**4 736 235,00**
0003 - HOTEL DE VILLE		5 057,00	0,00	5 057,00
0005 - BATIMENTS DIVERS		26 250,00	0,00	26 250,00
0008 - POLICE MUNICIPALE et SECURITE ROUTIERE		1 680,00	0,00	1 680,00
0040 - SALLES DE SPORTS		194 550,00	0,00	194 550,00
0050 - INTERVENTIONS SOCIALES		70 000,00	0,00	70 000,00
0062 - VOIRIE AGGLOMERATION		311 326,00	0,00	311 326,00
0065 - ESPACES VERTS URBAINS		51 630,00	0,00	51 630,00
0072 - SECTEUR DROUET		450 000,00	0,00	450 000,00
021 - Virement de la section de fonctionnement		1 212 583,00	0,00	1 212 583,00
024 - Produits des cessions d'immobilisations		411 000,00	0,00	411 000,00
040 - Opérations d'ordre transfert entre sect°		260 530,00	0,00	260 530,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves		1 274 505,00	0,00	1 274 505,00
16 - Emprunts et dettes assimilées		467 124,00	0,00	467 124,00
Recettes		**4 736 235,00**	**0,00**	**4 736 235,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

2015
Ville de VALLET - Budget principal
Fonctionnement

Chapitre	Article	Sous fonction	BP + BS + DM1	DM2	Budget total 2015
011 - Charges à caractère général			2 184 951,00	0,00	2 184 951,00
	6218 - Autre personnel extérieur au service	251 - Hébergement et restauration scolaire	3 000,00	7 000,00	10 000,00
	6218 - Autre personnel extérieur au service	411 - Salles de sport, gymnases	1 000,00	2 000,00	3 000,00
	6218 - Autre personnel extérieur au service	813 - Propreté urbaine	0,00	1 600,00	1 600,00
	6218 - Autre personnel extérieur au service	822 - Voirie communale et routes	0,00	7 400,00	7 400,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés			3 421 090,00	18 000,00	3 439 090,00
022 - Dépenses imprévues			192 288,00	0,00	192 288,00
023 - Virement à la section d'investissement			1 212 583,00	0,00	1 212 583,00
042 - Opérations d'ordre transfert entre sect°			260 530,00	0,00	260 530,00
	6554 - Contributions aux organismes de regroupe	020 - Administration générale de la collectivi	22 000,00	3 170,00	25 170,00
	6554 - Contributions aux organismes de regroupe	820 - Services communs	0,00	20 280,00	20 280,00
	6558 - Autres contributions obligatoires	211 - Ecoles maternelles	205 000,00	2 250,00	207 250,00
	6558 - Autres contributions obligatoires	212 - Ecoles primaires	86 000,00	480,00	86 480,00
	6574 - Subventions de fonction. aux associat°	020 - Administration générale de la collectivi	4 000,00	-2 000,00	2 000,00
	6574 - Subventions de fonction. aux associat°	20 - Services communs	19 000,00	3 000,00	22 000,00
	6574 - Subventions de fonction. aux associat°	33 - Action culturelle	36 000,00	3 900,00	39 900,00
65 - Autres charges de gestion courante			1 192 509,00	31 080,00	1 223 589,00
66 - Charges financières			216 000,00	0,00	216 000,00
67 - Charges exceptionnelles			1 900,00	0,00	1 900,00
Dépenses			**8 681 851,00**	**49 080,00**	**8 730 931,00**
002 - Résultat de fonctionnement reporté			614 654,00	0,00	614 654,00
	6419 - Rembours. s/rémunérations du personnel	020 - Administration générale de la collectivi	6 000,00	6 000,00	12 000,00
	6419 - Rembours. s/rémunérations du personnel	211 - Ecoles maternelles	0,00	6 000,00	6 000,00
	6419 - Rembours. s/rémunérations du personnel	251 - Hébergement et restauration scolaire	0,00	6 000,00	6 000,00
013 - Atténuation de charges			33 000,00	18 000,00	51 000,00
	722 - Immobilisations corporelles (travaux en régie)	01 - Opérations non ventilables	30 000,00	30 000,00	60 000,00
042 - Opérations d'ordre transfert entre sect°			40 995,00	30 000,00	70 995,00
70 - Produits des services du domaine & vente			774 700,00	0,00	774 700,00
73 - Impôts et taxes			5 068 288,00	0,00	5 068 288,00
74 - Dotations, subventions et participations			1 947 385,00	0,00	1 947 385,00
75 - Autres produits de gestion courante			188 767,00	0,00	188 767,00
	7788 - Produits exceptionnels divers	822 - Voirie communale et routes	0,00	1 080,00	1 080,00
77 - Produits exceptionnels			14 062,00	1 080,00	15 142,00
Recettes			**8 681 851,00**	**49 080,00**	**8 730 931,00**
Total			**0,00**	**0,00**	**0,00**

URBANISME – AFFAIRES FONCIERES

Convention
Eco-cyclerie 14 rue de l'Industrie
Convention avec le Syndicat du Pays du Vignoble Nantais

Le Syndicat Mixte du SCOT et du Pays du Vignoble Nantais est propriétaire du bâtiment sis 14 rue de l'Industrie à VALLET loué à l'association l'Ecocyclerie du Pays du Vignoble Nantais.

Le Syndicat ne disposant pas des compétences techniques nécessaires pour assurer le suivi éventuel de travaux à la charge du propriétaire sollicite la mise à disposition des services techniques communaux pour l'assister dans cette mission.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'adopter la convention détaillant les conditions d'interventions des services municipaux pour le compte du Syndicat Mixte du SCOT et du Pays du Vignoble Nantais et d'autoriser sa signature par le Maire.

DISCUSSION

M. POUPELIN précise que, dans le cadre de cette convention, seul le conseil est gratuit, le coût des travaux est bien pris en charge par le Pays. Il note aussi que cette convention de mise à disposition des services techniques est aussi pratiquée pour d'autres équipements gérés par le Pays comme son siège et le musée du Vignoble Nantais.

DELIBERATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE VALIDER la convention de mise à disposition des services techniques de la Ville de VALLET déterminant les conditions d'interventions sur le bâtiment situé 14 rue de l'Industrie à VALLET et appartenant au Syndicat Mixte du SCOT et du Pays du Vignoble Nantais,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention et à prendre toute mesure d'application nécessaire.

ENFANCE - JEUNESSE

Subventions
Plan Educatif Local (PEL)
Validation du bilan financier
et validation de l'octroi aux associations de la subvention PEL

Le bilan des actions réalisées dans le cadre du Plan Educatif Local (PEL) pour l'année 2014/2015 a été validé par le comité de pilotage PEL en date du 2 juillet 2015 et par la commission jeunesse et affaires scolaires du 13 octobre 2015.

Ces actions sont conformes aux objectifs du Projet Educatif Local valletais.

Il est donc proposé au conseil municipal de valider le bilan financier des actions PEL 2014/2015 et d'autoriser M. le Maire à verser les subventions octroyées aux associations.

DISCUSSION

M. MARCHAIS note que le financement du conseil départemental pour le PEL qui était de 14 000 € ne sera plus assuré sur ce prochain dispositif ce qui impactera nécessairement les actions menées.

DELIBERATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- ***DE PRENDRE ACTE*** *du Plan Educatif Local (P.E.L.) pour 2014/2015,*

- ***D'ATTRIBUER*** *les subventions aux partenaires telles que mentionnées ci-après au titre des actions réalisées dans le cadre du Plan Educatif Local 2014/2015.*

RÉCAPITULATIF DES ACTIONS REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET EDUCATIF LOCAL VALLETAIS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015

Numéro de l'axe PEL	Intitulé des actions proposées par les membres du Comité de pilotage du PEL	Coût total des actions	SUBVENTION GLOBALE PEL ATTRIBUEE	
			PEL/DDCS	PJT/CG
1.	Préventions : danger multimédia + atelier « protéger, alerter secourir »	2590,59	0,00	1250,00
2	Développement Durable	3601,21	200,00	1290,00
3	Sport pour tous	16465,00	500,00	1000,00
4	Culture pour tous	23479,41	750,00	5660,00
5	jeunes « mode projets	8668,00	550,00	2000,00
6	Education Citoyenne	6009,00	1000,00	1900,00
7	Handi loisirs (IME)	3100,00	00,00	900,00
	TOTAL PEL	63913,21	3000,00	14 000,00

REPARTITION DES SUBVENTIONS OCTROYEES AUX DIFFERENTS ACTEURS EDUCATIFS LOCAUX VALLETAIS DANS LE CADRE DU PROJET EDUCATIF LOCAL VALLETAIS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015

Numéro de l'axe PEL	Intitulé des actions proposées par les membres du Comité de pilotage du PEL	SUBVENTION GLOBALE PEL ATTRIBUEE	
	Préventions	PEL/DDCS	PJT/CG
1.	Mairie/service Education	0,00	1100,00
	espace jeunes Léo Lagrange	0,00	150,00
		00,00	1250,00
2	**Développement Durable**		
	cinéma le CEP	0,00	500,00
	Mairie/service Education	0,00	490,00
	Léo Lagrange Ouest (passerelle)	200,00	200,00
	collège Pierre Abélard		100,00
		200,00	1290,00
3	**Sport pour tous *(hors CNDS)**		
	OMS		500,00
	Léo Lagrange espace jeunes/passerelle	500,00	
	Ecole élémentaire Paul Eluard		500,00
		500,00	1000,00
4	**Culture pour tous**		
	Ecole Sainte Marie	0,00	600,00
	Ecole maternelle Paul Eluard	0,00	500,00
	l'association les Bouffons	0,00	500,00
	Collège Pierre Abélard	750,00	800,00
	Léo Lagrange Ouest	0,00	1000,00
	Lire en communauté/odyssée	0,00	1000,00
	Cinéma le CEP	0,00	1000,00
	Ludo'sphère	0,00	260,00
		750,00	5660,00
5	**jeunes « mode projets**		
	Léo Lagrange Ouest Espace « jeunes »APS	550,00	500,00
	Mairie	00,00	500,00
	collège Pierre Abélard (FSE)	0,00	1000,00
		550,00	2000,00

6	**Education Citoyenne** SRI Service Education/CME L Lagrange Ouest Espace jeunes Collège Pierre Abélard	 0,00 0,00 1000,00 0,00	 500,00 1000,00 00,00 400,00
		1000,00	1900,00
7	**Handi loisirs** IME des Dorices	0,00	900,00
	TOTAL	3000,00	14000,00

Dispositifs contractuels
Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2015/2018
Validation

Depuis le 1er Juillet 2006, les Contrats "Enfance" et "Temps Libre" sont remplacés par un contrat unique : le Contrat "Enfance-Jeunesse". Le contrat antérieur 2011/2014 est arrivé à échéance au 31 décembre 2014.

Il s'agit d'un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre une Caf et un partenaire, qu'il s'agisse d'une collectivité territoriale, d'un regroupement de communes, d'une entreprise non éligible au crédit d'impôt famille ou d'une administration de l'Etat. Sa finalité est de poursuivre et optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans.

Des négociations avec la Caisse d'Allocations Familiales, auxquelles la commission jeunesse a été associée régulièrement ont été menées durant toute l'année 2015 pour rédiger le contrat Enfance Jeunesse 2015/2018. Sur les 4 années du contrat, le montant du financement de la CAF sera de 640 692,71 €, sous réserve de la réalisation de l'ensemble des actions sur lesquelles s'est engagé la commune.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le Contrat Enfance Jeunesse 2015/ 2018,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2015/2018 avec la Caisse d'Allocations Familiales.

DISCUSSION

Mme SEIGNEURIN présente le dossier.

M. MARCHAIS note une baisse de la participation de la CAF qui était budgétée à hauteur de 735 000 € sur la période 2011/2014.

DELIBERATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE VALIDER *le contrat Enfance Jeunesse 2015/2018.*

D'AUTORISER *Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer le Contrat Enfance Jeunesse.*

CULTURE

Convention
Cep Party en famille
Convention avec les collectivités partenaires du festival

Le festival « Cep party » organisé par le service culturel de la ville de Vallet aura lieu du lundi 25 janvier au mardi 9 février 2016 sur les communes de Boussay, Clisson, St Julien de Concelles, St Lumine de Clisson, St Fiacre sur Maine, Haute-Goulaine, Vertou, la Communauté de Communes Sèvre, Maine et Goulaine et Vallet. Dans ce cadre, il convient de conclure une convention entre la ville de Vallet et les collectivités partenaires afin de définir les obligations de chacun.

Il est donc demandé au conseil municipal :

➔ de valider la convention-type présentées pour l'organisation du festival Cep party 2016. Les spectacles concernés sont :

☛ Commune de Boussay :
Spectacle « Mange tes ronces » par Boite à clous ASBL – le mercredi 27 janvier 2016 (1 représentation : 15h) à la salle des Orch'Idées de Boussay

☛ Commune de Clisson :
Spectacle « Au loin » par Plastique Palace Théâtre – le samedi 30 janvier 2016 (2 représentations : 9h30 et 11h) à l'espace St Jacques

☛ Commune de St Julien de Concelles :
Spectacle « Pop Up » par le collectif Extra Muros – le samedi 6 février 2016 (2 représentations à 15h30 et 17h à la médiathèque Le Passe-Muraille)

☛ Communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine :

➔ 2 spectacles :
- «Hullu» par Blick Théâtre– le mardi 26 janvier 2016 à 20h30 au Quatrain à Haute Goulaine
- « Tim Taoù » par La Cie le Vent des forges – le mercredi 3 février 2016 à 14h30 et 17h à la salle des Vignes de St Fiacre sur Maine

➔ La commune de Vertou co-programme le spectacle «Hullu» par Blick Théâtre– le mardi 26 janvier 2016 à 20h30

☛ Commune de St Lumine de Clisson :
Spectacle « Perce-Neige » par la Cie Spectabilis – le mardi 9 février 2016 (1 représentation : horaire à déterminer) à la Salle des Garennes de St Lumine de Clisson.

➔ d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec les collectivités partenaires et à prendre toute mesure d'application nécessaire.

DELIBERATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

***DE VALIDER** les conventions pour l'organisation du festival Cep party 2016. Les spectacles concernés sont :*

☛ *Commune de Boussay :*
Spectacle « Mange tes ronces » par Boite à clous ASBL – le mercredi 27 janvier 2016 (1 représentation : 15h) à la salle des Orch'Idées de Boussay

☛ *Commune de Clisson :*
Spectacle « Au loin » par Plastique Palace Théâtre – le samedi 30 janvier 2016 (2 représentations : 9h30 et 11h) à l'espace St Jacques

☛ *Commune de St Julien de Concelles :*
Spectacle « Pop Up » par le collectif Extra Muros – le samedi 6 février 2016 (2 représentations à 15h30 et 17h à la médiathèque Le Passe-Muraille)

☛ *Communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine :*

➔ *2 spectacles :*
- *«Hullu» par Blick Théâtre– le mardi 26 janvier 2016 à 20h30 au Quatrain à Haute Goulaine*
- *« Tim Taoù » par La Cie le Vent des forges – le mercredi 3 février 2016 à 14h30 et 17h à la salle des Vignes de St Fiacre sur Maine*

➔ *La commune de Vertou co-programme le spectacle «Hullu» par Blick Théâtre– le mardi 26 janvier 2016 à 20h30*

☛ *Commune de St Lumine de Clisson :*
Spectacle « Perce-Neige » par la Cie Spectabilis – le mardi 9 février 2016 (1 représentation : horaire à déterminer) à la Salle des Garennes de St Lumine de Clisson.

***D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec les collectivités partenaires et à prendre toute mesure d'application nécessaire.*

Tarifs
Cep Party en famille et scolaires
Tarifs 2016

Le festival « Cep party » aura lieu du lundi 25 janvier au mardi 9 février 2016 à Vallet et pour des spectacles décentralisés sur les communes de Boussay, Clisson, St Julien de Concelles, St Lumine de Clisson, St Fiacre sur Maine, Haute-Goulaine, Vertou, la Communauté de Communes Sèvre, Maine et Goulaine. Dans ce cadre, il sera demandé au conseil municipal :

➢ de fixer les tarifs de la billetterie comme suit :

➔ ***Cep Party à l'école*** :
- 5 € par enfant en séance scolaire – gratuité pour les accompagnateurs

➔ ***Cep Party en famille*** :

Tarif normal : 5€ Tarif plein / 3€ Tarif passeport (à partir de 3 spectacles)

Tarifs spéciaux :

- 5 € par enfant des centres de loisirs du Vignoble Nantais – Gratuité pour les accompagnateurs.

- 7 € tarif plein / 5 € tarif passeport (à partir de 3 spectacles et porteurs de cartes CEZAM) pour :
  ⇨ le dimanche 31 janvier 2016 à 16 h : "Dimanche en fête"
  ⇨ le mardi 26 janvier 2016 pour les spectacles *"Hullu"* à Haute Goulaine
  ⇨ le mercredi 3 février 2016 pour le spectacle "*Tim Taoù*" à St Fiacre sur maine.

➔ ***Cep Party – Journée professionnelle :***

- 5 € par spectacle pour les professionnels, pour la seule journée du jeudi 28 janvier 2016, destinée aux professionnels

➢ d'autoriser la prise en charge par la ville de 2 € par enfant des écoles de Vallet (IME, maternelles et primaires) participant à la programmation scolaire.

DELIBERATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

***DE FIXER** les tarifs de la billetterie comme suit :*

➔ ***Cep Party à l'école** :*
- *5 € par enfant en séance scolaire – gratuité pour les accompagnateurs*

➔ ***Cep Party en famille*** *:*

Tarif normal : 5€ Tarif plein / 3€ Tarif passeport (à partir de 3 spectacles)

Tarifs spéciaux :

- *5 € par enfant des centres de loisirs du Vignoble Nantais – Gratuité pour les accompagnateurs.*

- *7 € tarif plein / 5 € tarif passeport (à partir de 3 spectacles et porteurs de cartes CEZAM) pour :*
  - ⇨ *le dimanche 31 janvier 2016 à 16 h : "Dimanche en fête"*
  - ⇨ *le mardi 26 janvier 2016 pour les spectacles "Hullu" à Haute Goulaine*
  - ⇨ *le mercredi 3 février 2016 pour le spectacle "Tim Taoù" à St Fiacre sur maine.*

➔ ***Cep Party – Journée professionnelle :***

- *5 € par spectacle pour les professionnels, pour la seule journée du jeudi 28 janvier 2016, destinée aux professionnels*

D'AUTORISER *la prise en charge par la ville de Vallet de* ***2,00 €*** *par enfant des écoles de Vallet (IME, maternelles et primaires) participant à la programmation scolaire.*

Convention
Cep Party en familles et scolaires
Convention avec Ouest France

Dans le cadre de la programmation de spectacles jeunes public dans le cadre du Festival Cep Party, un partenariat a été conclu avec le quotidien Ouest-France qui s'engage à promouvoir les spectacles en amont et sur la durée du festival du 25 janvier au 9 février 2016, notamment en :
- mettant à disposition des espaces publicitaires cités dans la convention et deux balancelles avec deux affiches reproduites du festival,
- fournissant 5 500 dotations aux enfants spectateurs ainsi que 6 000 retirages de l'affiche du festival.

En contrepartie, la Mairie de Vallet s'engage à verser la somme de 2 302.50 € HT correspondant notamment :
- à l'achat de 600 journaux à distribuer au public,
- à l'achat de plusieurs encarts publicitaires à paraître dans les pages Nantes Métropole, Nord Loire et Sud Loire de Janvier 2016.
- à l'achat de journaux numériques (100 exemplaires)

Aussi, le conseil municipal sera appelé à autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec Ouest France dans le cadre de la promotion du festival Cep Party.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER *le contrat de partenariat avec Ouest France afin de promouvoir les spectacles du festival Cep Party 2016.*

D'AUTORISER *Monsieur le maire à signer ledit contrat et à prendre les mesures d'application nécessaires.*

Convention
Le Champilambart
Harmonie de Vallet / Gerardo Jerez Le Cam

Conformément à ce qui a été défini dans le projet culturel, la Ville de Vallet souhaite pouvoir encourager les pratiques amateurs et dans ce cadre, elle organise un concert annuel en partenariat avec l'orchestre d'harmonie de Vallet.

Le 4 décembre 2015, il a été décidé de mettre en place une soirée en partenariat avec l'artiste Gerardo Jerez Le Cam (un contrat de cession a été établi entre le Champilambart et l'artiste.

Il est proposé au conseil municipal de valider la convention de partenariat entre la ville de VALLET et l'Harmonie de VALLET, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et à prendre les mesures d'application nécessaires

DELIBERATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :
D'APPROUVER *la convention entre la Ville de VALLET – Espace Culturel Le Champilambart - et l'association "L'Orchestre d'Harmonie de Vallet".*

D'AUTORISER *Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre les mesures d'application nécessaires.*

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Intercommunalité
Elaboration du schéma départemental de la coopération intercommunale
Avis du conseil municipal

Par lettre en date du 6 octobre dernier, M. le Préfet de Loire-Atlantique a rappelé :

- que chaque département doit se doter, avant le 31 mars 2016 selon le calendrier fixé par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), d'un nouveau schéma départemental de la coopération intercommunale, destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale.

- que les réflexions initiées dès juin 2014 au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI), où siègent nos représentants, se sont poursuivies par groupes d'études géographiques, complétés par des rencontres bilatérales et ont permis d'interroger objectivement les projets de territoire à 15 ou 20 ans.

- que les enjeux ont été clairement posés et les objectifs partagés, en vue de rechercher les meilleures évolutions possibles et que la qualité de la réflexion conduite a permis de co-construire le projet de schéma sur les évolutions des EPCI à fiscalité propre et la rationalisation de la carte de coopération syndicale.

Il signale que ce projet de schéma, présenté à la CDCI le 5 octobre dernier, est adressé au conseil municipal afin que ce dernier émette un avis dans un délai de deux mois, ou le cas échant des propositions alternatives, conformes aux objectifs de la loi, qui pourront être soumises à la validation de la CDCI. A défaut, l'avis sera réputé favorable.

Le conseil municipal est donc appelé à valider le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale dont une copie est adressée par mail à l'ensemble des conseillers municipaux. Une version papier est consultable auprès de la direction générale des services.

DISCUSSION

M. MARCHAIS ouvre le débat.

Mme LACOSTE indique :

- ☛ que la présentation du schéma départemental de la coopération intercommunale revêt une importance particulière sur le territoire qui doit agir du fait de la discontinuité territoriale avec la Boissière du Doré,
- ☛ qu'elle s'interroge sur l'état d'avancée du projet annoncé de fusion de Vallet avec La Remaudière
- ☛ que les intercommunalités aux alentours se structurent et qu'à ce jour la communauté de communes de Vallet est une des dernières à ne pas bouger sur le projet de fusion avec la CCLD (Communauté de Communes Loire Divatte).

M. MARCHAIS précise :

- ☛ qu'une réunion est prévue en Préfecture mardi prochain afin de discuter sur le dossier de la fusion avec La Remaudière,
- ☛ que l'objet de cette réunion doit être avant tout communal, avant d'être intercommunal,
- ☛ que la commune est en attente d'éléments de précisions de la Préfecture sur des aspects financiers afin de pouvoir déterminer des suites à donner à ce dossier.
- ☛ que l'objectif reste que cette union présente un intérêt pour Vallet et pour La Remaudière.

M. POUPELIN précise que l'association des maires de France et la Préfecture qui ont été sollicitées sur ce dossier sont actuellement submergées de demandes d'analyses financières avec les différents projets de communes nouvelles sur le territoire.

Sur l'évolution de l'intercommunalité, **M. POUPELIN** indique que, pour sa part, il estime qu'il est nécessaire d'avancer sur le rapprochement CCV / CCLD pour continuer à peser par rapport aux autres territoires.

M. MARCHAIS regrette l'arrêt de la commune nouvelle qui était un excellent dispositif pour développer le territoire.

Mme LACOSTE note :

- qu'un axe Nantes/Clisson se construit faisant peser le risque de rejeter Vallet dans une ruralité qui n'est pas la plus intéressante pour le tourisme et le développement économique,
- que des occasions ont été manquées au niveau de la commune nouvelle et de la fusion des intercommunalités,
- qu'il est nécessaire que des discussions soient entamées rapidement avec la CCLD,
- qu'à ce titre, des conseillers municipaux de la CCLD s'étonnent du silence la C.C.V. sur le sujet.

M. POUPELIN souligne que la municipalité a été moteur sur le projet de commune nouvelle, mais que la politique a « plombé » ce projet en privilégiant l'intérêt personnel à l'intérêt collectif. Il ajoute qu'il faut laisser quelques semaines pour absorber le traumatisme de l'échec de la commune nouvelle, mais qu'il est évident qu'il faut rencontrer très vite les représentants de la CCLD.

M. MARCHAIS indique :

- qu'il partage les inquiétudes de Mme LACOSTE sur l'émergence d'un axe touristique "le long de la Sèvre" qui exclurait Vallet,
- qu'à ce titre, une rencontre a été organisée il y a quelques semaines avec Jean BLAISE pour évoquer des projets touristiques sur Vallet,
- qu'il est nécessaire que le territoire soit dynamique sur le tourisme et sur le développement économique,
- qu'à ce titre, le Champilambart donne une image positive de la ville, comme l'installation d'une nouvelle zone commerciale en entrée de ville.

Mme LACOSTE note :

- que l'étude sur une communauté de communes à 4 avait démontré une concurrence des territoires en matière de développement économique,
- que l'intérêt de se grouper c'est de pouvoir proposer des terrains ou des installations en commun et que le bénéfice de ces installations rejaillit sur tous,
- que ce raisonnement est aussi valable sur le tourisme.

Mme LACOSTE s'interroge sur la cohérence des différentes discussions en cours : SDCI actant le départ de la Boissière du Doré, projet de rapprochement de Vallet avec la Remaudière pour éviter le départ de la Boissière du Doré, puis finalement discussions avec la CCLD pour un rapprochement…

M. MARCHAIS répond que des discussions ont commencé avec la CCLD, mais que tous les élus ne sont pas d'accord sur le calendrier du rapprochement. Pour sa part, il pense qu'il est nécessaire d'aller vite, notamment sur le développement économique, et que le débat politique ne rentre pas dans les discussions, ce qui est malheureusement loin d'être le cas actuellement.

M. LEGOUT informe le conseil municipal qu'il a fait une demande écrite à la C.C.V d'intégrer au plus tôt la compétence assainissement, normalement au 1er janvier 2018.

M. MARCHAIS présente une proposition de délibération actualisée suite au débat de la veille en conseil communautaire.

M. POUPELIN souligne, qu'en cas de départ de la Boissière du Doré, une convention telle que celle projetée sur la mandat précédent viendrait régler les conditions financières de ce transfert. La baisse de ressources pour la CCV est estimée à 280 000 €.

M. MARCHAIS note que le rapprochement de Vallet avec la Remaudière aurait donc un impact positif sur les ressources de la CCV.

Mme LACOSTE estime qu'une éventuelle fusion avec la CCLD règlerait tout ce « bazar ».

M. POUPELIN rappelle qu'il est d'accord sur ce point avec Mme LACOSTE.

DELIBERATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

***D'EMETTRE** une réserve défavorable quant au départ de La Boissière du Doré vers la Communauté de Communes Loire Divatte en rappelant que le bassin de vie de ses habitants se situe sur le territoire de l'intercommunalité de Vallet.*

***D'EMETTRE** le souhait, en cas de départ de La Boissière du Doré vers la Communauté de Communes Loire Divatte que les dispositions du protocole d'accord préalablement signé en mars 2014 soient appliquées telles que rédigées par les différentes parties.*

***D'EMETTRE** un avis favorable avec les réserves ci-dessus sur les dispositions du schéma départemental de coopération intercommunale.*

Intercommunalité
Communauté de Communes de Vallet
Schéma de mutualisation

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-39-1 et de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, la Communauté de Communes de VALLET doit établir un projet de schéma de mutualisation. Celui-ci a pour objectif de faire état des mutualisations déjà existantes sur le territoire et de donner des axes à développer au cours du mandat.

Ce document à vocation à évoluer chaque année en fonction des priorités définies au moment du Débat d'Orientations Budgétaires. Il ne dispose pas de caractère prescriptif.

Dans le contexte actuel et au vu des délais, le projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes de VALLET expose les différents dispositifs possibles de mutualisation et liste des actions déjà en place. A ce stade, il n'évoque pas de projets de mutualisation à venir mais des objectifs auxquels ils devront répondre, les propositions éventuellement soumises par les communes pourront être étudiées au cours de l'année 2016.

Conformément à la procédure d'adoption, le conseil municipal doit formuler un avis dans un délai de 2 mois sur ce projet de schéma de mutualisation.

A défaut, l'avis sera réputé favorable. Le conseil communautaire doit procéder à l'adoption du schéma en principe avant le 31 décembre 2015.

Le conseil municipal est donc appelé à émettre un avis sur ce dossier.

DISCUSSION

M. POUPELIN présente le dossier et souligne que si la mutualisation est une bonne chose, elle peut avoir des limites. Il prend pour exemple la décision récente de la C.C.V. de ne pas participer au remplacement d'un agent de la ville qui était auparavant mutualisé avec l'intercommunalité.

DELIBERATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

***D'EMETTRE** un avis favorable sur le schéma de mutualisation proposé par la Communauté de Communes pour la période 2016-2020.*

DIVERS

Intercommunalité
Atlantic'eau – Service public de l'eau potable
Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2014

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le président d'un établissement public de coopération intercommunale adresse au maire de chaque commune membre, un rapport annuel retraçant l'activité de celui-ci.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité 2014 d'Atlantic Eau – service public de l'eau potable

DISCUSSION

M. CHARPENTIER, élu référent sur ce dossier étant absent à cette séance, ce dossier est reporté au conseil municipal du 17 décembre prochain.

Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la motion suivante :

"*Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.*

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de VALLET rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- *facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »,*
- *accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire,*
- *enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.*

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de VALLET estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de VALLET soutient la demande de l'AMF et que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- ⇨ *l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)*

- ⇨ *la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),*
- ⇨ *l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux*
- ⇨ *la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal."*

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 24 voix "pour" et 5 abstentions (MMES EON A. – LACOSTE N. – MM CHARPENTIER J. – LEDRU F. – PORTIER D.) :

D'ADOPTER la motion suivante :

"*Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.*

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de VALLET rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- ☛ *facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »,*
- ☛ *accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire,*
- ☛ *enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.*

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de VALLET estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de VALLET soutient la demande de l'AMF et que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

⇨ *l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)*
⇨ *la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),*
⇨ *l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux*
⇨ *la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal."*

DIVERS

M. COLAISSEAU présente les différentes manifestations à venir :

- ➔ ***Les 28 et 29 novembre*** : Marché de Noël organisé par Festi'Val en partenariat avec la municipalité avec 41 exposants.
- ➔ ***1er décembre*** : Linda LEMAY au Champilambart
- ➔ ***4 et 5 décembre*** : Téléthon sur la commune de VALLET
- ➔ ***4 décembre en soirée*** : illuminations du centre ville
- ➔ ***6 et 13 décembre*** : élections régionales
- ➔ ***12 décembre*** : Musca'day avec 20 viticulteurs de la C.C.V. - 7 artisans commerçants des métiers de bouche et un sculpteur sur glace – animations enfants

Pour 2016

- ➔ ***8 janvier*** : Vœu au personnel
- ➔ ***9 janvier*** Vœux à la population
- ➔ ***17 janvier*** : Vin chaud sur le marché de Vallet

Plus personne ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 21 h 45.